

ENSEIGNANTS COORDONNATEURS D'UNE ULIS COLLÈGE : PROFIL DU POSTE ET SES MISSIONS

1 – PROFIL DU POSTE

Intitulé : Poste d'enseignant coordonnateur en Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS)

Public concerné: Le poste est ouvert aux enseignants du 1^{er} degré titulaires du CAPASH option D ou équivalent (CAPSAIS / CAEI), ou en cours de formation ainsi qu'aux enseignants du 2nd degré titulaires du 2CA-SH.

Condition d'exercice: Pour les enseignants du premier degré : 21 heures d'enseignement plus deux heures de coordination et de synthèse ; pour les enseignants du second degré: ORS du corps d'origine.

Cadre d'exercice: L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire constitue une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique. Les élèves orientés en Ulis sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements. L'ULIS-Collège, dispositifs ouverts, offre aux élèves la possibilité de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsque leurs acquis sont très réduits. L'organisation pédagogique de l'Ulis relève d'un co-pilotage entre l'IEN-ASH et le chef d'établissement.

Lieu de rattachement : 1 poste au collège Lakanal à FOIX, 1 poste au collège de MIREPOIX, 1 poste au collège Pierre Bayle à PAMIERS, 1 poste au collège Rambaud à PAMIERS, 1 poste au collège du Girbet à SAVERDUN, 1 poste au collège de SAINT GIRONS, 1 poste au collège Pasteur à LAVELANET, 1 poste au collège de TARASCON SUR ARIEGE (secteur d'intervention collège de TARASCON et collège de VICDESSOS).

2 - MISSIONS

Sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement, le coordonnateur d'ULIS a pour mission de:

1- Organiser le dispositif collectif en élaborant un projet d'ULIS articulé avec le projet d'établissement :

- Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son projet personnalisé de scolarisation (PPS).
- Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves.
- Participer aux réunions d'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) en lien avec l'enseignant référent afin de rendre compte de l'avancée du PPS de chacun de ses élèves ;
- Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique afin d'envisager et d'évaluer l'accueil de ses élèves dans les classes ordinaires, en fonction du projet et des potentialités de chacun (conseil d'ULIS);
- Assurer le lien avec les familles, les professionnels des établissements et services médico-sociaux ou de santé amenés à accompagner les jeunes ;
- Veiller à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement ;
- Définir le rôle de l'auxiliaire de vie scolaire (AVS) au sein de l'ULIS et concevoir son emploi du temps afin de permettre : l'accueil des élèves; l'accompagnement des élèves selon les besoins de chacun (au sein de l'ULIS et dans les classes ordinaires de référence); la surveillance lors des temps de vie collective ; l'aide à l'hygiène et à l'accompagnement des repas, si nécessaire.

2 - Porter une attention particulière à la validation du socle commun et au projet personnalisé intégré au projet personnalisé de scolarisation (PPS) :

- En travaillant en collaboration avec les équipes pédagogiques en tant que personne ressource spécialiste de l'adaptation des situations d'apprentissage aux situations de handicap pour renseigner le livret personnel de compétences (LPC) ;
- En portant une attention particulière à la délivrance des attestations : B2i, APER, ASSR, BSR, APS, PSC1 et A1 ;
- En contribuant à l'acquisition d'un diplôme attestant d'une formation générale: CFG, DNB ou à la délivrance d'une attestation de compétences.
- En s'assurant que les élèves bénéficient des dispositifs de droit commun en matière d'éducation à l'orientation et d'un accompagnement personnalisé

3 – QUALITÉS REQUISES

Connaissances requises

- Avoir une réelle connaissance des textes officiels, de leur évolution récente et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap;
- Avoir une bonne connaissance des structures et dispositifs de l'Education Nationale et plus particulièrement de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire.
- Avoir une expérience des élèves en situation de handicap présentant de grandes difficultés cognitives.
- Avoir une expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux.
- Posséder une bonne connaissance des parcours d'orientation et des poursuites d'études.

Compétences attendues

- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel ;
- Savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé ;
- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri-catégorielle.
- Avoir les sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication.
- Maitriser l'outil informatique (niveau C2i souhaité)
- Confidentialité et devoir de réserve sont primordiaux

Personne en charge du dossier : M. DE LA CRUZ Michel- IEN Foix Pays de Foix chargé de l'ASH **05.67.76.52.82**